



Paris, le 31 mai 2021, 7h30

RÉDUCTION DU CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION D' ACTIONS PROPRES

Conformément à l'autorisation donnée par les Assemblées Générales Mixtes des actionnaires et des associés commandités du 9 décembre 2020 (2^e résolution), le Collège de la Gérance a décidé le 21 mai 2021 de procéder à l'annulation des 2 634 083 actions qui ont été acquises jusqu'à présent dans le cadre du programme de rachat d'actions lancé le 6 janvier 2021. La réduction du capital est effective le 31 mai 2021 comme indiqué dans l'avis Euronext en date du 27 mai 2021.

À l'issue de cette annulation, le capital social est ramené à 126 579 652,50 euros, divisé en 101 263 722 actions (101 257 032 actions ordinaires et 6 690 actions de préférence (sans droit de vote)).

Contact

RUBIS – Direction juridique

Tél : 01 44 17 95 95